

Bourse de recherche d'une année pour doctorants

= *Forschungsstipendien – Jahresstipendien für Doktoranden*

= *Research Grants - One Year Grants for Doctoral Candidates*

Appel à candidatures

Ces bourses de recherche permettent aux doctorants, toutes disciplines confondues, d'effectuer un séjour de recherche d'une année en Allemagne dans un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou instituts de recherche extra-universitaires publics ou reconnus par l'État allemand.

Qui peut postuler ?

- Tout doctorant titulaire d'un master ou équivalent souhaitant effectuer un séjour de recherche en Allemagne.
- Les postdoctorants ne sont pas éligibles.

Que subventionne-t-on ?

Un projet de recherche d'une année en Allemagne dans un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou instituts de recherche extra-universitaires publics ou reconnus par l'État allemand.

Le projet de recherche ou complément de formation en Allemagne doit être réalisé en concertation avec un enseignant-chercheur de l'établissement d'accueil.

Date limite de dépôt de candidature

31 janvier 2022 pour un début de la mobilité à la rentrée 2022/2023

Durée

- 7 à 12 mois à partir du 1er octobre (la commission décide de la durée à attribuer)
- Aucune prolongation n'est possible

Montant / Prestations liées à la bourse

- Allocation mensuelle selon le statut universitaire
- 861 € pour diplômés
- 1 200 € pour doctorants
- Couverture sociale et assurance
- Forfait pour [frais de voyage](#) (si les frais ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine)
- Allocation de recherche (forfait annuel)

Sous certaines conditions, les boursiers pourront également bénéficier des prestations complémentaires suivantes :

- aide mensuelle au logement
- supplément mensuel pour les membres de la famille accompagnant le boursier lors de son séjour (époux, épouse, enfants)
- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers : <https://www.daad.de/de/der-daad/mobilitaet-mit-behinderung/>

Critères de sélection

Pour décider de l'attribution de ses bourses et subventions, le DAAD France réunit une commission indépendante composée d'universitaires français et allemands.

La sélection réalisée par la commission s'appuie sur les critères suivants :

- **Qualification universitaire** (documentée par le formulaire de candidature, des diplômes universitaires, recommandations, publications) :
 - Résultats universitaires et durée des études
 - Le cas échéant, les réalisations scientifiques après l'obtention des diplômes universitaires (par exemple, publications, conférences, contributions à des congrès)
- **Qualité du projet** (documentée par le formulaire de candidature, un exposé du projet de recherche, un planning, des recommandations, des justificatifs de contacts avec l'institution d'accueil, le cas échéant, des justificatifs de niveau de la langue de travail) :
 - Qualité de la présentation scientifique du projet de recherche et des travaux préliminaires
 - Originalité, caractère novateur et pertinence du projet
 - Raisons du séjour en Allemagne et du choix de l'institution d'accueil
 - Faisabilité et cohérence entre le plan de travail et le calendrier (étapes d'analyse et d'évaluation et le cas échéant, les connaissances linguistiques)
 - Le cas échéant, intégration du projet de recherche dans le projet de thèse global (contenu et calendrier)
La plus-value du projet de recherche et du séjour en Allemagne pour ses projets scientifiques et professionnels futurs
- **Critères extra-universitaires** (documentés par le CV et le cas échéant, par des documents supplémentaires) :
 - Connaissances et compétences extra-professionnelles (p.ex. dans le cadre d'activités bénévoles ou professionnelles, formations continues)
 - Implication et participation dans l'auto-administration des étudiants, la politique universitaire
 - Engagement politique, social, culturel

En outre, la commission de sélection peut tenir compte de circonstances particulières afin de garantir l'égalité des chances. Vous pouvez fournir des informations à ce sujet dans le formulaire de demande.

Vous trouverez plus d'informations concernant la procédure de sélection sur le site central du DAAD « [Important information for scholarship applicants](#) », section E.

Conditions de candidature

- Avoir un des diplômes suivants :

master ou équivalent en vue d'un doctorat (en règle générale, le dernier diplôme ne doit pas dater de plus de 6 ans et le début de la thèse ne doit pas dater depuis plus de 3 ans au moment du dépôt de la candidature) Veuillez consulter plus de recommandations concernant la procédure de candidature sur [notre site, section A, point 2](#).

- Avoir des contacts préalables avec l'établissement d'enseignement supérieur, l'institut de recherche, la bibliothèque, les archives, etc.
- Avoir des connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et au projet de recherche (allemand ou anglais)
- En règle générale, ces bourses sont destinées aux ressortissants français. Les ressortissants d'autres pays, à l'exception de l'Allemagne, peuvent poser leur candidature auprès du bureau parisien du DAAD à condition qu'ils soient domiciliés en France de façon permanente depuis au moins un an au moment du dépôt de leur dossier de candidature. Si ce n'est pas le cas, ils doivent s'adresser au bureau du DAAD ou à la représentation diplomatique allemande dans leur pays d'origine.
- Les demandes des candidats résidant en Allemagne depuis plus de 15 mois au moment du dépôt de leur dossier ne seront pas prises en compte.
- En règle générale, les bourses ne peuvent pas être cumulées avec les bourses d'autres organismes. Pour plus d'informations, veuillez contacter la responsable du programme.
- Conditions de candidature particulières pour les études de médecine → <https://www.daad.de/de/studieren-und-forschen-in-deutschland/stipendien-finden/stipendiendatenbank/fachspezifische-hinweise/>

Merci de prendre connaissance des conditions générales du DAAD (disponible en pdf sur <http://www.daad-france.fr> → Trouver un financement → [Bourses du DAAD France et aide à la candidature](#) → conditions).

Connaissances linguistiques

En règle générale, les candidats à une bourse du DAAD doivent joindre à leur dossier, un justificatif de langue ne datant pas de plus de deux ans. Si cela n'est pas possible, ils doivent passer le test de langue [onSET](#) attestant de leur niveau d'allemand et joindre à leur dossier de candidature le résultat de ce test. Néanmoins, si la langue de travail employée est autre que l'allemand (souvent l'anglais), de bonnes connaissances linguistiques dans cette autre langue sont requises et doivent être attestées.

Plus d'informations disponible en pdf sur <http://www.daad-france.fr> → Trouver un financement → [Bourses du DAAD France et aide à la candidature](#) → conditions linguistiques. Les exigences concernant le niveau de langue dépendent donc de la discipline et du projet de recherche du candidat.

CORONA :

Si vous ne pouvez exceptionnellement pas soumettre un justificatif de langue en raison de CORONA (par exemple due à la fermeture d'universités ou de centres de tests linguistiques et sans possibilité de passer un test linguistique en ligne), veuillez télécharger en lieu et place du justificatif de langue, un document indiquant la raison accompagnée d'une auto-évaluation de votre niveau de langue actuel conformément au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Quelques conseils pour l'auto-évaluation de vos compétences linguistiques sont disponibles sur le site central du DAAD dans la section A, point 8 : [Important information for scholarship applicants - DAAD](#).

Le manque d'un certificat linguistique ne conduit pas à un refus formel de la candidature. Cependant, les certificats linguistiques soumis seront pris en compte par la commission de sélection. Nous conseillons donc – si possible – de joindre un certificat de langue à votre candidature.

Si vous arrivez à obtenir un justificatif de langue après la date limite de dépôt des candidatures, veuillez le télécharger sur le portail ultérieurement et nous en informer. Veuillez toutefois noter que vous aurez besoin d'une preuve de vos compétences linguistiques pour postuler à l'université de votre choix.

Pour préparer linguistiquement le séjour en Allemagne, les boursiers peuvent bénéficier d'un financement par le DAAD :

- d'un cours de langue en ligne « [Deutsch-Uni Online \(DUO\)](#) » pendant 6 mois, dès réception de l'avis de bourse
- si nécessaire : d'un cours de langue de 2, 4 ou 6 mois avant le début du séjour de recherche. Le DAAD décide de l'attribution et de la durée du cours de langue en fonction du niveau de langue et du projet de recherche des boursiers. La participation au cours de langue est obligatoire si la langue de travail à l'institut d'accueil est l'allemand
- En raison de la situation sanitaire actuelle, les cours de langues proposés en amont peuvent être organisés en ligne.
- d'un cours de langue choisi par le boursier pendant le séjour en Allemagne (prise en charge de 70% du prix total)
- remboursement des frais pour l'examen TestDaF effectué dans le pays d'origine dès réception de l'avis de bourse ou en Allemagne durant le séjour de recherche subventionné par le DAAD.

Procédure de candidature

1. Lisez attentivement les recommandations importantes sur la procédure de candidature ci-dessous !
2. Consultez les guides de candidature (disponible en pdf sur <http://www.daad-france.fr> → Trouver un financement → Bourses du DAAD France et aide à la candidature [<https://www.daad-france.fr/fr/trouver-un-financement/aide-a-la-candidature/>]).
3. Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de (= Forschungsstipendien – Jahresstipendien für Doktoranden / Research Grants - One Year Grants for Doctoral Candidates).
4. Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application » qui vous renvoie vers le [portail de candidature du DAAD](#).
5. **Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais) !**

Recommandations importantes concernant la procédure de candidature

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de nous faire parvenir un dossier complet afin que nous puissions traiter les dossiers soigneusement et rapidement et les préparer pour la commission de sélection.

Renseignez-vous précisément sur la date limite de dépôt de candidature et prenez vos dispositions à temps. Les candidatures trop tardives ou incomplètes ne pourront malheureusement pas être prises en considération. Le candidat doit veiller à ce que sa candidature soit complète et soumise dans les délais.

Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature et est ouvert jusqu'à minuit (UTC +1) le 31 janvier 2022.

La candidature se fait en ligne sur portail de candidature du DAAD. (Le portail ferme à minuit le jour de la date limite de candidature).

Contrairement aux indications du site allemand du DAAD, nous n'exigeons pas de traduction en allemand de l'ensemble des documents à joindre. Votre dossier doit être rédigé en français ou en anglais.

Les dossiers de candidature sont conservés au DAAD. Les données fournies par les candidats sont sauvegardées par le DAAD et, en vertu des lois de la législation allemande et celle de l'Union européenne, demeurent confidentielles et ne sont utilisées que pour le traitement des dossiers de candidature.

Pièces à joindre au dossier de candidature (en français ou en anglais)**1. Via le portail**

- Le formulaire de candidature rempli (disponible sur le portail)
- Un CV complet (max. 3 pages)
- Le cas échéant, la liste des publications (max. 10 pages)

- Un exposé complet et précis du projet de recherche ainsi qu'une présentation des travaux de recherche entrepris jusqu'à présent, pouvant présenter un intérêt particulier pour l'attribution de la bourse et motiver un séjour en Allemagne (max. 10 pages). Veuillez consulter plus de recommandations concernant la procédure de candidature sur [notre site, section B, point 2.](#)
- Un planning précis des travaux envisagés en Allemagne (calendrier, lieu(x), interlocuteur(s) prévu(s))
- L'inscription au doctorat dans votre établissement d'origine
- La lettre d'accueil d'un enseignant-chercheur ou d'une institution de recherche en Allemagne se référant au projet de recherche du candidat en Allemagne et confirmant la mise à disposition d'un poste de travail
- Une photocopie de tous les diplômes universitaires obtenus ainsi que des relevés de notes correspondants. Le cas échéant, pour les candidats qui ne seraient pas issus du système académique français, des explications sur le système de notation.
- Une photocopie de votre baccalauréat et les relevés de notes correspondants, à télécharger sous la rubrique « Hochschulzugangsberechtigung »
- NB : La copie des diplômes et attestations ne doit pas être certifiée conforme lors du téléchargement des pièces à joindre. Dans un premier temps, vous pouvez vous-même traduire certains documents (diplômes et relevés de notes) s'ils ne sont pas déjà en français, allemand ou anglais. Dans certains cas, l'administration du DAAD à Bonn pourrait exiger une traduction assermentée lors de l'attribution de la bourse.
- Si votre langue de travail en Allemagne sera l'allemand : un justificatif de langue (moins de 2 ans) attestant du niveau d'allemand.

Vous pouvez passer un test [onSET](#) gratuit auprès d'un lecteur du DAAD en France. Les instituts Goethe et centres culturels allemands en France (sauf Strasbourg) proposent également le onSET ou des tests équivalents. Les titulaires du DSH, du TestDaf, d'une licence d'allemand LCE ou du bac franco-allemand sont dispensés du test (fournir la copie justificative).

- Si votre langue de travail sera l'anglais : des justificatifs de la maîtrise de la langue anglaise (TOEFL, TOEIC,...)
- Le cas échéant, la copie du contrat doctoral
- Documents qui peuvent appuyer votre candidature (p.ex. certificats de travail, de stage ou de bénévolat)

2. Par voie postale ou par mail (en format PDF) à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Un formulaire de recommandation (à télécharger sur le portail de candidature) :

Afin de télécharger le formulaire, vous devez vous connecter au portail de candidature du DAAD et cliquer sur Personenförderung →=> Gutachten anfordern →=> Gutachterformular erzeugen (en anglais : Personal funding →=> Request for reference form →=> Generate reference form). Transmettez le formulaire par voie électronique à votre directeur de thèse qui doit le remplir, signer et le renvoyer au DAAD.

Comme les recommandations sont confidentielles, elles devront être transmises directement par l'enseignant-chercheur, par voie postale ou par mail (bikomo@daad.de), à notre bureau à Paris. Le formulaire de recommandation rempli ne doit donc pas être transféré (uploadé) sur le portail avec les autres documents.

N.B. : En raison de la pandémie actuelle, les demandes dont les échéances sont fixées jusqu'au 31 décembre 2021 peuvent être acceptées sans formulaire de recommandation.

Le manque du formulaire de recommandation ne conduit pas à un refus formel de la candidature. Cependant, les recommandations soumises seront prises en compte par la commission de sélection. Nous conseillons donc – si possible – de joindre un formulaire de recommandation à votre candidature.

ATTENTION

Une fois votre candidature soumise sur le portail, nous communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devrez le télécharger et l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires
Maison de la Recherche - Sorbonne Université
Janique Bikomo
28, rue Serpente
75006 Paris
Tél. : 01 53 10 57 81
Mél : bikomo@daad.de
Bureau : 512bis

Mise à jour du document : juillet 2021